



Plan Local d'Urbanisme de Ribaute les Tavernes

Approbation du projet Pièce 4.8 : Les déchets Janvier 2020



URBANISTE MANDATAIRE du groupement
49, boulevard de la Colline
34 980 Saint-Clément-de-Rivière
v.berti@latelier-avb.fr

Immeuble le Génésis - Parc Eurêka
97, rue de Freyr
Cs 36038
34 060 Montpellier Cédex 2

4 Rue Richer de Belleval,
34000 Montpellier
betrom.avocat@gmail.com

Projet arrêté le :

7 mai 2019

Projet approuvé le :

29 janvier 2020

FILIERES D'ELIMINATION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

La collecte et le traitement des ordures ménagères et déchets assimilés relèvent des compétences intercommunales. Les statuts et les compétences optionnelles d'Alès agglomération en matière de déchets sont les suivantes :

- la collecte et traitement des déchets ménagers et ou assimilés,
- l'organisation et la gestion du tri sélectif,
- la création et la gestion des déchèteries intercommunales,

1 Le tri et la collecte des déchets

1.2 Ordures ménagères

La collecte de la commune de Ribaute les Tavernes est effectuée deux fois par semaine par Alès Agglomération via des bacs de regroupement dimensionnés en fonction du secteur et du nombre d'habitants.

Des colonnes de tri sélectif (apport volontaire pour les déchets ménagers recyclables verre, emballage) sont réparties en plusieurs secteurs de la commune : la collecte des papiers et des cartons se fait via des bacs bleus de regroupement.

1.3 Déchets recyclables

La commune de Ribaute Les Tavernes est bien desservie par un maillage de colonnes d'apport volontaire. La répartition et l'emplacement des conteneurs vous seront fournis ce soir ou demain matin par le service logistique du Pôle Environnement Urbain que je mets en copie du présent courriel.

La collecte des déchets des professionnels peut s'effectuer, pour les déchets assimilables aux ordures ménagères, à hauteur d'une production maximale de 1100 litres hebdomadaires, dans le cadre de la collecte des ordures ménagères résiduelles produites par les ménages. Ce volume doit être présenté dans des conteneurs fournis par Alès Agglomération.

Certains professionnels ont accès à la déchèterie d'Anduze et au point tri de Ribaute les Tavernes à la condition exclusive d'avoir été référencés comme professionnel apporteur dans les registres de l'ex Communauté de Communes Autour d'Anduze (2C2A). Les dépôts par des professionnels extérieurs ou non référencés dans lesdits registres ne sont pas admis.

La collecte du verre en point d'apport volontaire est effectuée par la société VIAL. La fréquence de passage est de une fois par 3 semaines du 15 septembre au 15 juin et de 1 fois tous les quinze jours du 15 juin au 15 septembre.

La collecte des emballages ménagers recyclables est effectuée par la société CEVENNES DECHETS. Les modalités de collecte sont identiques à celles du verre.

La collecte des OM résiduelles est effectuée en régie deux fois par semaine les lundis et jeudis. Certains points noirs peuvent aussi être collectés le vendredi. La collecte des bacs bleus pour les déchets fibreux (papiers et cartons) s'effectue également en régie deux fois par semaine les mardis et vendredis.

Sur le territoire de l'ex 2C2A, aucune distribution d'éco composteur a été opérée par cette collectivité. Par suite des agrandissements successifs, Alès Agglomération n'a pas non plus mis en place une telle distribution sur l'ensemble de son territoire. Dans le cadre du plan de prévention de production de déchets ménagers qu'étudie actuellement Alès Agglomération,

une aide financière sous forme de subvention à l'achat d'un éco composteur sur présentation de facture pourrait être mise en place d'ici 2020.

1.4. Déchetteries

Pour l'accueil des professionnels, voir plus haut. Pour les particuliers, en tant que résidents d'une commune adhérente à Alès Agglomération, les habitants de Ribaute les Tavernes ont libre accès, sous réserve de présentation d'un justificatif de domicile permettant l'établissement d'une carte d'accès, à l'ensemble des 8 déchèteries communautaires ainsi qu'au point tri de Ribaute les Tavernes. Ce dernier ainsi que la déchèterie d'Anduze sise sur la ZA de Labahou sont les deux exutoires naturels pour les habitants de Ribaute les Tavernes. Les autres sites sont :

Alès Mas d'Hours - Saint Martin de Valgalgues St Félix - Salindres route de Saint Privat - Thoiras route de Saint Jean du Gard - Les Salles du Gardon l'Habitarelle - Génolhac - Saint Césaire de Gauzignan. Il est facilement compréhensible que l'éloignement géographique limite l'usage de ces 7 sites par les résidents de Ribaute les Tavernes.

2. Le traitement des déchets

Le dernier rapport sur le prix et la qualité du service (pour l'année 2017) émis par le SMIRITOM est fourni en pièce jointe. La totalité des informations demandées s'y retrouvent à l'exception des tonnages de verre ménagers. En 2017, sur les 55 communes d'Alès Agglomération membres du SMIRITOM , il y a eu une collecte de 2549 T de verre ménager dont 14.6 T uniquement sur la commune de Ribaute les Tavernes.

Il est à noter que cette quantification spécifique à la commune ne peut être faite que pour le verre, seule collecte effectuée par des véhicules équipés d'une pesée embarquée.